

## La restauration et l'hébergement au lycée Pierre Bayen en 2024-2025

Les formules d'accès actuelles au service de restauration et d'hébergement sont les suivantes :

- ✚ Les forfaits ½ pension s'adressent aux élèves qui souhaitent prendre 2, 4 ou 5 déjeuners dans la semaine.
  - ✚ Le forfait internat 5 jours : permet aux élèves d'être accueillis en pension complète sur la totalité de la semaine (4 nuitées / 9 repas). L'accès à l'internat est autorisé moyennant le versement préalable à la rentrée de 10 € (ticket modérateur), la Région ayant décidé de financer la partie nuitée de l'hébergement.
  - ✚ Possibilité de régler un ou plusieurs repas au tarif occasionnel (4,85 € unitaire – carte chargée par anticipation).
- NB** : le dispositif d'accueil **occasionnel** des externes à la restauration implique une inscription préalable auprès du service intendance au moins 48h à l'avance.

### Tarifs concernant les différents tarifs forfaitaires de l'année 2024 - 2025

Forfaits	Base de calcul	Tarifs Pleins 2024 - 2025						Aide annuelle ARRS	
		1er trimestre (sept-déc)		2e trimestre (janv-mars)		3e trimestre (avril-juil)			
		14 semaines		10 semaines		12 semaines			
		Tarif plein	Aide ARRS	Tarif plein	Aide ARRS	Tarif plein	Aide ARRS		
DP 2 J	72 jrs /an	331,92 €/an 4,61 €/jour	129,08 €	22,40 €	92,20 €	16,00 €	110,64 €	19,20 €	57,60 €
DP 4 J	144 jrs/an	593,28 €/an 4,12 €/jour	230,72 €	44,80 €	164,80 €	32,00 €	197,76 €	38,40 €	115,20 €
DP 5 J	180 jrs/an	698,40 €/an 3,88 €/jour	271,60 €	56,00 €	194,00 €	40,00 €	232,80 €	48,00 €	144,00 €
INTERNE "gratuité nuitées" (4 nuits / 9 repas)	144 nuitées /an	1437,12 €/an R.O. sur une base de 9,98 € / nuit	558,88 €	100,80 €	399,20 €	72,00 €	479,04 €	86,40 €	259,20 €
INTERNE "gratuité nuitées" + ARRS (4 nuits / 9 repas)	144 nuitées /an	1177,92 €/an R.O. sur une base de 8,18 € / nuit							

### Les aides financières déductibles liées au régime (sous réserve)

**La prime d'internat**, d'un montant forfaitaire annuel, est actuellement attribuée selon un barème échelonné en fonction des revenus des parents, à tous les élèves boursiers internes. Elle vient en déduction des frais d'internat, au terme de chacune des 3 périodes comptables. En fonction des résultats scolaires, une **bourse au mérite** peut également être attribuée ; son montant varie aussi en fonction des revenus de la famille.

**Les fonds sociaux Etat et Région** peuvent venir en déduction des frais de demi-pension ou d'internat. Ils sont mobilisables après examen d'un dossier déposé auprès de la commission interne au lycée.

### Les changements de régime

Au cours des 3 premières semaines de rentrée, les élèves peuvent changer de régime. Les demandes doivent être formulées par le responsable légal et adressées par écrit à l'intendance (coupon-réponse remis aux élèves le jour de la rentrée scolaire et à retourner à l'intendance avant la fin de la 3ème semaine après la rentrée, ou sur papier libre si coupon-réponse déjà remis). **Passé ce délai**, les familles sont engagées pour toute la durée du trimestre comptable.

Par la suite, les modifications de régime, sont à nouveau possibles à chaque changement de période. Les demandes doivent être formulées par le responsable légal et adressées par écrit à l'intendance au plus tard 8 jours avant le terme de la période (vacances de Noël pour la 1ère, fin mars pour la 2nde).

### Modalités de règlement des frais de ½ pension ou d'internat

Un télépaiement par carte bancaire est proposé via la plateforme téléservices. Vous pourrez cependant toujours payer en espèces à la caisse du lycée ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable. Vous avez également la possibilité d'effectuer des virements sur le compte Trésor du lycée ci-après en précisant les nom et prénom de l'élève.

FR76 1007 1510 0000 0010 0300 910 BIC TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE PIERRE BAYEN AGENT COMPTABLE

TRESOR PUBLIC

A la rentrée scolaire et en cas de difficulté (sans attendre la réception de la facture), vous pouvez demander un échelonnement de paiement par courriel à l'adresse suivante : int.0510006e@ac-reims.fr